



Évaluation formative du Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation

Études de cas (résumé en langage clair)

Aperçu

L'évaluation formative quinquennale du Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation a porté sur une sélection de neuf programmes relevant de la stratégie. Ces programmes et activités ont été choisis en fonction de leur état de préparation (autrement dit de leur maturité), de la disponibilité des données relatives aux programmes, de l'investissement de nombreuses ressources et de l'intérêt public et interne pour les résultats.

Les études de cas ont été évaluées à l'aide de diverses données qualitatives et quantitatives obtenues par l'intermédiaire d'enquêtes, de groupes de discussion et d'entrevues, de dossiers administratifs d'élèves, d'enquêtes territoriales sur la santé et le bien-être menées par des tiers et de dossiers administratifs de programmes.

Les conclusions des différentes études de cas seront utilisées pour évaluer les initiatives de façon détaillée : soit pour soutenir leur fonctionnement continu dans le cadre du modèle actuel, soit pour apporter des améliorations si nécessaire, soit encore pour envisager une approche différente afin d'améliorer les résultats des élèves.

Étude de cas n° 1 : Formation de sensibilisation à la réalité des pensionnats indiens

Objectif : Aider les éducateurs qui enseignent le programme d'études nordiques à mieux comprendre l'histoire et les séquelles laissées par les pensionnats aux TNO et au Canada.

Approche : Atelier d'une journée composé de présentations, d'exercices d'apprentissage interactifs et de séances en petits groupes dirigés par des survivants de traumatismes intergénérationnels consécutifs aux séjours dans les pensionnats indiens.

Conclusions

- 500 employés formés
- Des relations solides se sont formées
- Appui aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation
- De façon générale, commentaires très positifs des participants
- Bien qu'il soit important de continuer à faire participer les survivants des pensionnats indiens à la prestation de ce programme, on reconnaît que les animateurs d'ateliers doivent composer avec un lourd tribut émotionnel

Recommandations

- Réfléchir à des manières d'accroître la participation
- Envisager la possibilité d'ajouter du contenu de suivi et d'organiser un débriefage pour aider à mettre la formation en pratique



Étude de cas n° 2 : Initiative de counseling auprès des enfants et des jeunes

Objectif : Répondre aux besoins des enfants et des jeunes en matière de services de santé mentale dans les écoles et les collectivités des TNO.

Approche : Une initiative conjointe avec le ministère de la Santé et des Services sociaux qui place des conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse en milieu scolaire (projet pilote dans le Dehcho et la région des Tłıchǫ) pour fournir un soutien en santé mentale aux élèves et servir de personne-ressource au personnel scolaire.

Conclusions

- A permis l'accès à du counseling personnalisé et à des ressources dans les écoles
- A offert des occasions de discussions entre les élèves
- Les éducateurs ont déclaré que l'initiative favorisait un environnement scolaire sûr
- Le programme a donné aux élèves les compétences nécessaires pour les aider à gérer leur comportement
- Nécessité de trouver des moyens de faire participer les jeunes qui ne vont pas à l'école, ou de les faire participer en dehors des heures de cours
- Trouver des lieux de rencontre appropriés pour permettre aux conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse de rencontrer les jeunes et les familles peut être difficile
- Nécessité d'une meilleure communication avec les collectivités sur le rôle des conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse

Recommandations

- Offrir aux résidents des possibilités de sensibilisation et de formation au sujet des services de santé mentale pour les enfants et les jeunes
- Collaborer avec les intervenants locaux, les aînés et les leaders pour améliorer les approches relatives au bien-être des jeunes et clarifier le rôle des conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse

Étude de cas n° 3 : Renforcement des pratiques d'enseignement

Objectif : Réduire la charge de travail et améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des enseignants, ce qui améliore leur bien-être et la qualité de leur enseignement.

Approche : Réduire le nombre d'heures que les enseignants passent en classe afin qu'ils puissent consacrer du temps aux tâches professionnelles et à l'apprentissage individuel et collectif.

Conclusions

- Les enseignants ont fait état d'une amélioration de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et d'une augmentation du temps qu'ils peuvent consacrer à la préparation au travail
- La participation à l'apprentissage collaboratif a augmenté, ce qui est un bon moyen d'améliorer l'enseignement et, par conséquent, les résultats des élèves
- Les changements au calendrier du renforcement des pratiques d'enseignement ont eu des répercussions négatives sur certains ménages ou familles



- Davantage de travail est nécessaire pour assurer la conformité avec les lignes directrices du renforcement des pratiques d'enseignement afin d'atteindre les objectifs

Recommandations

- Travailler avec la collectivité au sens large pour s'assurer que les renvois d'élèves sont planifiés, coordonnés et, dans la mesure du possible, évités, afin de résoudre les problèmes d'emploi du temps que vivent les familles
- Améliorer la clarté des lignes directrices du renforcement des pratiques d'enseignement pour s'assurer que les objectifs sont atteints
- Penser à d'autres moyens de traiter la charge de travail et le bien-être des enseignants et des directeurs d'école

Étude de cas n° 4 : Programme Objectif Carrière

Objectif : Encourager et aider les élèves à prendre des décisions concernant leur éducation pour leur permettre de façonner leur carrière future.

Approche : Une ressource facultative à la disposition des écoles, à utiliser dans le cadre du cours de Préparation à la vie personnelle et professionnelle (*Career Life Management Course – CALM*), qui aide les élèves à déterminer leurs intérêts professionnels et à s'engager dans la bonne formation ou le parcours scolaire approprié.

Conclusion : Impossible d'évaluer l'efficacité du programme en raison du manque d'informations sur sa mise en œuvre.

Recommandations : Créer un plan de suivi du programme pour mieux en évaluer l'utilisation et les résultats.

Étude de cas n° 5 : Apprentissage à distance du Nord

Objectif : Permettre aux élèves du deuxième cycle du secondaire des collectivités ténoises isolées d'accéder aux cours nécessaires à l'admission aux programmes d'études postsecondaires et à la réussite de leurs études.

Approche : Un programme d'apprentissage mixte offert par l'école secondaire East Three d'Inuvik à neuf écoles et quatre organismes scolaires.

Conclusions

- Amélioration de l'accès aux cours et du nombre d'inscriptions à ceux-ci dans les écoles des petites collectivités isolées
- Confiance accrue des élèves en leurs capacités à poursuivre leurs études
- La majorité des élèves ont reçu des crédits pour leurs cours suivis à distance
- Un tiers seulement des élèves ont obtenu des notes suffisantes pour leur permettre de s'inscrire dans un établissement d'enseignement postsecondaire

Recommandations



- Surveiller les taux d'obtention de diplôme et d'inscription à des établissements d'enseignement postsecondaires des élèves de l'Apprentissage à distance du Nord par rapport à ceux du programme régulier.
- En faire davantage pour résoudre les autres problèmes auxquels sont confrontées les écoles des collectivités isolées afin d'assurer une éducation équitable à tous les élèves ténois

Étude de cas n° 6 : Programme d'études en santé et en bien-être

Objectif : Aider les élèves à découvrir de nouvelles méthodes d'apprentissage attrayantes tout en acquérant des compétences précieuses en matière de santé et de bien-être.

Approche : Un nouveau programme scolaire sur la santé et le bien-être destiné aux élèves de la 1^{re} à la 9^e année qui repose sur la recherche collaborative comme méthode d'enseignement et d'apprentissage, et qui fait travailler les élèves ensemble pour choisir les sujets à l'étude en classe.

Conclusion

- Depuis 2016, 65 enseignants ont été formés à ce programme, mais tous ne l'enseignent pas
- Dans l'ensemble, les enseignants sont satisfaits du programme d'études
- Les enseignants affirment que les élèves :
 - ont montré des compétences en matière de santé et de bien-être
 - étaient plus intéressés par leurs apprentissages
 - ont entendu parler des questions de santé et de bien-être de nouvelles manières
 - ont travaillé ensemble pour aider leurs collectivités
- Les enseignants disent qu'ils ont besoin :
 - de plus de formation, de soutien et de ressources
 - de plus de temps pour planifier les leçons
 - d'une réduction du contenu du programme d'études

Recommandations

- Les résultats encouragent l'adoption de l'approche de recherche collaborative comme base pour la planification des futurs programmes d'études de la maternelle à la 12^e année
- Continuer à encourager les projets qui s'adressent à tous les membres de la collectivité et qui les font participer
- Travailler avec les organismes scolaires pour trouver des moyens novateurs d'aider les enseignants à enseigner le programme d'études

Étude de cas n° 7 : Pratiques d'évaluation systémique de la maternelle à la 12^e année

Objectif : Soumettre les élèves de 6^e et 9^e année à des examens d'anglais ou de français et de mathématiques, et soumettre les élèves de 12^e année qui suivent des cours enrichis.

Approche : Les évaluations officielles des apprentissages aux TNO comprennent les examens de diplôme de l'Alberta (en 12^e année) et les tests de rendement de l'Alberta (élèves de 6^e et 9^e années).

Conclusion



- Le faible taux de participation aux tests de rendement et aux examens de diplôme de l'Alberta ne permet pas d'apprécier la réussite des élèves ténois.
 - Par exemple, dans les petites communautés, en 2018, seulement 58 % des élèves se sont soumis aux tests de rendement de l'Alberta, et 41 % se sont soumis à trois examens de diplôme ou plus.
- La différence entre les notes attribuées par les enseignants et les résultats aux examens de diplôme et aux tests de rendement de l'Alberta montre que les évaluations ne témoignent pas de la réussite des élèves de la même manière, ce qui soulève des questions sur la validité des évaluations.
 - L'un ou l'autre des ensembles de notes (celles attribuées par les enseignants ou celles aux épreuves albertaines) ne donnent pas une image fidèle de la réussite des élèves
- Le MÉCF ne se formalise généralement pas des résultats aux épreuves albertaines.
 - Bien que les notes attribuées par les enseignants ne soient pas uniformes à l'échelle des groupes ou des organismes scolaires des TNO, elles permettent une meilleure compréhension des progrès des élèves.

Recommandations

- Fournir davantage de ressources pour interpréter et communiquer les résultats des évaluations aux épreuves albertaines afin que ceux-ci puissent être utilisés pour influencer la prise de décision et la planification à l'échelle du Ministère, ou abandonner l'administration de ces épreuves comme outils d'évaluation systémiques.
- Trouver des moyens d'améliorer la participation des élèves des collectivités ténoises aux épreuves albertaines, ou en abandonner l'administration comme outils d'évaluation systémiques.
- Établir des normes pour rendre les différences entre les notes attribuées par les enseignants et celles obtenues aux épreuves albertaines acceptables, ou en abandonner l'administration comme outils d'évaluation systémiques.
- Veiller à ce que toutes les décisions relatives à l'utilisation des examens de diplôme et des tests de rendement de l'Alberta soient prises en consultation avec les organismes scolaires, en fonction de leur utilisation de ces outils.

Étude de cas n° 8 : Exigences relatives à la présentation de rapports du système scolaire (de la préscolaire à la 12^e année)

Objectif : Établir des rapports sur le système scolaire (de la maternelle à la 12^e année), comme l'exigent la politique et la législation qui régissent l'éducation.

Approche : Les exigences relatives à la présentation de rapports examinées dans le cadre de la présente étude de cas sont les suivantes : 1) les plans d'exploitation et le rapport annuel; 2) les plans d'amélioration des écoles; 3) les propositions et les rapports relatifs à l'Initiative des TNO pour la réussite scolaire, ainsi que les rapports sur le programme Bien se nourrir pour mieux apprendre.

Conclusions



- Dans l'ensemble, le processus d'établissement de rapports a permis de définir clairement les rôles et les responsabilités
- La plupart des écoles soumettent les rapports exigés
- De l'information clé manque à la majorité des rapports présentés
- L'examen des exigences en matière d'établissement de rapports a révélé :
 - des chevauchements ou des doublons d'exigences
 - une perception contradictoire des priorités
 - des exigences incohérentes, parfois contradictoires
 - que l'établissement de nombreux rapports constitue un fardeau pour les organismes scolaires.

Recommandations

- Continuer à travailler avec les organismes scolaires pour apporter clarté et soutien sur les exigences relatives à l'établissement de rapports
- Analyser toutes les exigences d'établissement de rapports actuelles et futures afin d'éliminer les contradictions, les doublons et les fardeaux inutiles pour les écoles et les organismes scolaires.

Étude de cas n° 9 : Le programme « Nos langues »

Objectif : Développer les neuf langues autochtones des Territoires du Nord-Ouest et aider les élèves à devenir des citoyens de qualité en pleine possession de leurs moyens.

Approche : Un nouveau programme d'enseignement des langues autochtones de la maternelle à la 12^e année offert dans l'ensemble des TNO, offerts soit dans le cadre de cours dans la langue maternelle des élèves, soit comme programme d'immersion.

Conclusion

- Degré élevé de satisfaction avec l'approche et la qualité du programme d'études
- La participation des partenaires autochtones et les consultations avec ceux-ci se sont révélées efficaces lors du développement d'un programme d'études novateur et culturellement représentatif du Nord
- Le programme d'études doit encore être mis en œuvre à l'échelle des collectivités (par exemple, programmes de langue communautaires)

Recommandations

- Faire participer officiellement les partenaires autochtones sur les moyens de mettre en œuvre le programme d'études dans les collectivités.
- Travailler avec les écoles, les collectivités et les gouvernements autochtones pour comprendre les besoins actuels et futurs des enseignants de langues (le nombre d'enseignants nécessaire, par exemple) afin d'appuyer la mise en œuvre.